

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du lundi 10 juillet 2023.

L'an deux mil vingt-trois et à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 5 juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : Mme CLÉMENT Patricia, Mme GARCIA Sandra, Mme GILLES Céline
M. JANNIER Pascal, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky, Mme PERROT Claudine,

Absents : M. BROCH Gilbert, pouvoir à M. JANNIER Pascal. M. CHARLES Christian, pouvoir à M. LÜDI Jacky. M. ROUSSEAU Philippe pouvoir à Mme PERROT Claudine. ,

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme GILLES Céline.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 12 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

I) PARTICIPATION AUX FRAIS KILOMÉTRIQUES DE M. SIRDEY PATRICE (DU 29 MARS AU 30 JUIN 2023), AGENT TECHNIQUE.

Le Conseil municipal considérant :

- que Monsieur Patrice SIRDEY est amené à utiliser son véhicule personnel lors de ses missions dans les différents hameaux de la commune,
- qu'un état kilométrique journalier a été rempli par Monsieur Patrice SIRDEY du 29 mars au 30 juin 2023,
- que Monsieur Patrice SIRDEY tracte la remorque avec son véhicule personnel autant que de besoins, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres de verser au titre de la participation communale aux frais kilométriques de l'agent technique lors de ses déplacements professionnels au sein de la commune : la somme de 285.76 euros (0.32 € x 893 km) à Monsieur Patrice SIRDEY (déplacements du 29 mars au 30 juin 2023).

1.

II) PROJET DE RÉVISION DU SAGE DE L'ARMANÇON PAR LE SMBVA.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des documents adressés par le SMBVA et par le SESAM et après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis strictement défavorable audit projet.

III) TARIFS 14 JUILLET.

Madame GARCIA Sandra, régisseur, rappelle au Conseil municipal que pour permettre l'encaissement de la recette du 14 juillet, la trésorerie de Venarey-les-Laumes demande que des tarifs soient établis en fonction de la couleur des tickets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs et couleurs comme suit :

- ticket vert : 2.00 euros
- ticket jaune : 1.00 euro
- ticket bleu : 12.00 euros
-

Informations diverses :

- 2 gros frênes morts et dangereux situés près de la table de pique-nique au pont de Millery ont été coupés par M. GUIDARD Sylvain pour un coût de 192 euros déduction faite de la vente des billes pour 140 euros.

- **fibre** : il est prévu un raccordement pour tous en septembre prochain ...sauf imprévus !!

« Pour toute nouvelle construction, les demandeurs doivent déposer un dossier sur le site de BFC Fibre (<https://bfcfibre.fr/je-construis-je-renove/>) puis remplir le formulaire en bas de page. Facturation de 300€ à 450 € suivant les cas.

Par ailleurs, en attendant la fibre, la solution dite 4G fixe peut être pertinente : il s'agit d'une box incluant une carte Sim et jouant le rôle de mini-antenne 4G qui transforme la 4G en wifi à l'intérieur du foyer. Le coût d'abonnement est similaire à une box classique.

La solution porte différents noms suivant l'opérateur : 4G home, 4G box, box 4G ».

- **logement communal** rez-de-chaussée à Ménetreux : un nouveau locataire occupe ledit logement depuis le 1^{er} juillet.

- une demande de subvention pour une formation BAFA a été refusée par le conseil municipal qui considère que cela relève de la CCTA qui détient la compétence enfance-jeunesse.

Séance levée à 22h.

Pensez à visiter le site internet communal régulièrement mis à jour. www.millery21.fr